



# CTSD 2<sup>nd</sup> DEGRÉ DU 14 MARS 2018

## DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FSU 22

Madame la Directrice Académique des services de l'Éducation nationale des Côtes d'Armor,  
Monsieur le Secrétaire Général de la Direction Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous tenons à remercier les services de la Direction Académique pour la qualité des documents fournis qui ont permis de croiser nos analyses et nourrir nos échanges lors des groupes de travail préparatoires, en dépit du calendrier contraint. Cela constitue une dimension importante pour un dialogue social constructif. Lors de ces échanges, nous avons fait un certain nombre de remarques et de propositions. Dans un contexte budgétaire contraint, toute décision ou mesure de nature à améliorer localement le service rendu aux élèves et les conditions d'enseignement déterminera notre position. Nous serons donc attentifs aux réponses que vous nous apporterez aujourd'hui.

La baisse modeste des effectifs dans le second degré public du département (prévision de -59 élèves) conduit au retrait de 11 ETP à ce jour. Notons que la tendance démographique se révèle plus favorable à l'enseignement catholique. Celui-ci bénéficie du climat d'incertitude générale aux dépens du service public d'éducation et d'une mixité sociale qui profiterait à tous les élèves. En effet, les établissements privés savent profiter des incertitudes générées par les réformes (collège, lycée) pour capter les familles inquiètes sur le maintien des filières ou d'options attractives.

L'analyse des dotations des établissements nous conduit à un certain nombre d'observations. Dans les collèges, la dotation insuffisante ne permettra pas de proposer la totalité des enseignements complémentaires en vertu de l'arrêté du 16 juin 2017, ni d'améliorer les conditions de travail des personnels fortement dégradées avec la réforme du collège. L'autonomie renforce les inégalités entre établissements. C'est pourquoi la FSU demande à ce que les marges de 3h restent dédiées à l'amélioration des conditions d'étude des élèves dans les classes.

Dans les lycées généraux et technologiques, la dotation ne permettra pas d'améliorer la prise en charge des élèves dont les besoins scolaires sont de plus en plus diversifiés. La réforme programmée du lycée, qui se dévoile par étapes, soulève bien des questions et génère de vives inquiétudes dans la profession. De plus, les modalités du nouveau baccalauréat qui se dessinent -sans réelle concertation- révèlent une transformation profonde de l'examen qui confirme nos craintes : un renforcement du contrôle local, complexe d'organisation qui produira des inégalités entre les élèves, les lycées et les territoires.

Pour les lycées professionnels, la FSU insiste sur la nécessité des moyens à accorder au regard des conditions d'exercice devenues particulièrement difficiles dans les établissements d'enseignement professionnel, alors que l'offre de formation demeure insuffisante. Promouvoir l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle en lycée professionnel -qui forme tout autant par alternance- c'est écarter une partie des jeunes des milieux populaires des poursuites d'étude jusqu'au bac ou au BTS, une contradiction que l'académie aura à gérer.

Le schéma gouvernemental est clair : d'un côté un lycée général unique, à la carte, avec un bac général ouvrant vers des formations supérieures devenues sélectives, et de l'autre un système de formation professionnelle, piloté par les branches professionnelles et les Régions, regroupant des jeunes dès 16 ans et des adultes en vue d'obtenir des certifications à la main des employeurs. La FSU dénonce un tel projet de société dont les jeunes ne retireront aucun bénéfice.

Même si avec la création du corps unique des Psy EN « Éducation, conseil en orientation scolaire et professionnelle » la dimension psychologique dans la construction du projet d'orientation pour un adolescent est réaffirmée, les procédures d'orientation et d'affectation surtout avec la mise en place de ParcoursSup dans le cadre de la loi ORE mettent à mal l'orientation scolaire pour nos élèves. Procédure complexe, attendus dissuasifs, projet motivé à rédiger, capacités d'accueil insuffisantes, calendrier au service de l'algorithme... ce nouveau dispositif révèle son vrai visage, celui du tri social. Il a d'ailleurs reçu un avis négatif au CSE le 5 mars. Tout semble fait pour écarter de l'enseignement supérieur les élèves socialement les plus fragiles. C'est pourquoi la FSU rappelle son attachement à un service public d'orientation scolaire au sein de l'éducation nationale. Dans les CIO, les Psy EN sont les personnels les mieux formés pour accompagner, conseiller un élève en fonction de son parcours, de ses aspirations pour choisir au mieux sa formation indépendamment de toute pression de l'environnement économique immédiat.

Concernant les autres dotations, la FSU rappelle son exigence d'un poste documentaliste, d'un poste d'infirmier-e scolaire au minimum par établissement. Nous regrettons le manque de moyens pour accompagner la prise en charge de publics aux besoins de plus en plus diversifiés. Nous rappelons aussi que 10 collèges du département, dont les effectifs dépassent 600 élèves, ne disposent que d'un seul CPE !

Médecins, infirmiers et assistants sociaux scolaires partagent une même réalité professionnelle au quotidien : assurer des missions essentielles dans un contexte pourtant de manque chronique de moyens. Le recentrage des missions des assistants sociaux scolaires en lycée sur le seul public des lycées professionnels génère des difficultés dans les lycées généraux et technologiques et certains collèges en reportant ces besoins sur d'autres professionnels non formés et empêchés de répondre à toutes les situations.

La FSU revendique un service public dynamique et présent sur tous les territoires, car il contribue au bien être de la société en assurant des missions d'intérêt général qui profitent à l'ensemble de la Nation. Amortisseur social en cas de crise, le service public est un bien commun, seule richesse de ceux qui n'en ont pas. Le Service Public d'Éducation doit demeurer une grande priorité nationale. Loin d'être un coût budgétaire, il constitue un investissement d'avenir, le seul capable de nous préparer à affronter les crises et autres ajustements structurels. C'est bien d'un système éducatif émancipateur ambitieux au service de toute la société dont notre pays a besoin, animé par des professionnels fonctionnaires, reconnus dans leur diversité et leurs qualifications, respectés et décentement rémunérés.

Donner aux Services Publics les moyens dont ils ont besoin et un statut à leurs agents, porteurs des valeurs de la république, est une impérieuse nécessité pour répondre à tous les besoins de la société dans un monde incertain.

C'est pourquoi la FSU, dans un cadre intersyndical large avec FO, CFTC, CGC, CGT, FAFP, Solidaire- appelle à la mobilisation du 22 mars pour défendre le Service Public malmené et menacé par le programme Action Publique 2022 qui, sous couvert d'une rationalisation budgétaire, envisage des changements profonds qui toucheront non seulement aux conditions de travail et de rémunération des agents mais aussi au statut de la Fonction Publique et au modèle de société.

La FSU vous remercie de votre attention.